

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	06
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 décembre 2021

Secrétaire de séance : M. Bruno FLEURY

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

Etaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Béatrice GORON, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Sophie ROY, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX
M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir :

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT
Mme Yvette FOURNIER à M. Michel BREUILH
M. Pascal CAVITE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. Fabrice MARTHON à Mme Ana Maria FERREIRA
M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

Etaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Josette VERDEYME, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

Objet : 5.3 Autorisation au Président de signer le marché de travaux pour le remplacement du pont Louisa Paulin existant et la réhabilitation des ouvrages d'accès

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du bureau communautaire du 22 février 2021 attribuant au bureau d'études INGEROP Conseil & Ingénierie un marché de prestations intellectuelles pour la maîtrise d'œuvre du remplacement du pont de la rue Louisa Paulin à Tulle,

Considérant qu'au vu du montant prévisionnel des travaux un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site du BOAMP le 20 septembre 2021,

Considérant l'analyse des huit offres et notamment l'analyse technique, la commission d'appel d'offres, réunie le 1^{er} décembre 2021 a décidé de demander à l'ensemble des entreprises un complément d'informations sur certaines prestations,

Considérant qu'à l'issue de cette phase et conformément au règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a également décidé d'engager une négociation financière auprès des entreprises qui auront remis les 3 meilleures offres,

Considérant que la commission d'appel d'offres se réunira une nouvelle fois le 20 décembre 2021 en vue de l'attribution du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Autorise le Président à signer le marché d'un montant estimé à 1 032 148.00 € HT au vu de la décision de la CAO du 20 décembre 2021, ainsi que tous documents s'y rapportant ;

2°) Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,




Michel BREUILH